

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 723 chargeant M. Lemoyne (Robert), Administrateur 3e échelon de la France d'Outre-Mer, Secrétaire » Général p. i. de l'expédition des affaires courantes et urgentes, pendant l'absence du Gouverneur.

n° 723

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 juillet 1951

Numéro JO
n° 9 du 15/08/1951

Date du numéro
15 août 1951

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 février 1928 réglant les conditions dans lesquelles sont exercées dans les Territoires de la France d'Outre-Mer, les fonctions intermédiaires du Gouverneur général et du Gouverneur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Lemoyne (Robert), Administrateur 3e classe de la France d'Outre-Mer, Secrétaire général p. i. de la Côte Française des Somalis, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, pendant l'absence du Gouverneur.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, inséré au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.